

Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université - Mise en oeuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé

05/09/2017

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) présentent dans ce rapport les conclusions de leur mission relative aux droits sociaux des étudiants en formation paramédicale, à l'évaluation de l'offre de formation, au renforcement de la place des universités et à l'application aux instituts paramédicaux de la logique d'évaluation de l'enseignement supérieur. Les inspections formulent trente recommandations, à échéance rentrée 2017, rentrée 2018, 3 ans et 5 ans. A titre d'exemple, elles préconisent de « mettre en cohérence les liens et périmètres de convention tripartites entre GHT et territoires universitaires et, en Ile-de-France, groupements hospitaliers de l'AP-HP ».